

609 Agents d'entretien des locaux dans les collectivités du Doubs



Lors de la dernière session du bilan social, un grand nombre de collectivités affiliées rattachées au Comité Technique Paritaire hébergé par le Centre de gestion ont renseigné les champs facultatifs propres à chaque agent. Ceux-ci concernent le métier exercé, le niveau de responsabilité et la formation avant l'accès à la Fonction Publique Territoriale. Ce sont ainsi environ 70 % des postes pour lesquels ces données peuvent être analysées suivant différentes problématiques.

Dans le cadre d'une gestion des ressources humaines plus efficace, l'approche "métier" se généralise en complément du statut. La présente étude propose un panorama du métier d'agent d'entretien des locaux tel qu'il apparaît dans le département fin 2009, à partir des 609 profils exploitables.

Focus sur un métier qui semble en recouvrir plusieurs.

Le métier d'« agent d'entretien des locaux », aux effectifs les plus importants dans le cadre du bilan social, semble correspondre à plusieurs profils d'agents et peut avoir été renseigné par défaut. En effet, pour les hommes il pourrait correspondre au métier d'« agent polyvalent des services techniques en zone rurale », métier n'étant à ce jour pas encore reconnu dans le répertoire des métiers du CNFPT, bien qu'existant dans la majorité des petites communes.

Définition Répertoire des métiers du CNFPT

L'agent d'entretien des locaux effectue seul, ou sous le contrôle d'un responsable de chantier, l'enchaînement des travaux nécessaires au nettoyage et à l'entretien des surfaces et locaux du patrimoine de la collectivité ou d'un établissement d'enseignement.

L'intitulé du métier a évolué depuis le bilan social 2009. Ainsi, les agents d'entretien des locaux sont maintenant appelés « agents d'entretien polyvalents » dans le répertoire des métiers du CNFPT sans pour autant que les missions y étant attachées aient été redéfinies.

Ainsi, l'observation de la composition de ce corps de métier peut nous apporter différentes informations sur les missions effectuées par ces agents d'entretien et leur situation particulière dans les collectivités.

Autonomie et responsabilités de l'agent d'entretien des locaux (source CNFPT)

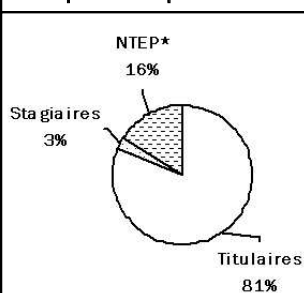
Autonomie limitée à l'exécution. Responsabilité dans l'utilisation du matériel.

Garant du respect des règles de sécurité dans le stockage des matériels et produits dangereux ou polluants.

Travail défini, contrôlé, évalué par le coordinateur de travaux ou le responsable du service où est affecté l'agent

Une erreur dans les processus de nettoyage peut entraîner la dégradation de matériel (textiles, mobiliers, équipements...), voire une intoxication et un comportement peu aimable dans la relation aux usagers peut nuire à l'image de la collectivité

Répartition par statut



Un métier essentiellement « statutaire » et féminin

La part des agents « statutaires » (=titulaires+stagiaires) est très importante (84 %) parmi les 609 postes recensés.

Tous métiers confondus, cette part des statutaires représente en moyenne 68% des emplois, ce qui démontre que le recrutement pour le métier d'agent d'entretien se fait de manière pérenne. Ce résultat est cohérent avec la possibilité statutaire de recrutement sans concours sur le grade d'adjoint technique de 2ème classe pour ce type d'emploi.

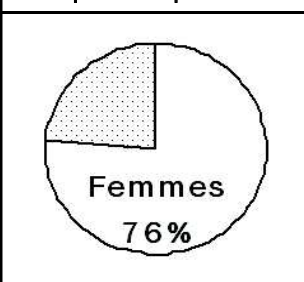
Nous pouvons aussi observer que ce sont trois postes sur quatre qui sont occupés par des femmes.

Un étude plus poussée des données nous permet aussi d'observer que cette part d'agents « statutaires » est supérieure pour les hommes (85 % de titulaires + 3% de stagiaires), alors que ce sont les femmes qui sont majoritaires dans ce métier, ce qui laisse à penser que la situation des femmes est tout de même plus précaire que celle des hommes dans ce métier, comme nous pouvons le constater puisque ce sont 82 % des postes de non-titulaires qui sont occupés par des femmes.

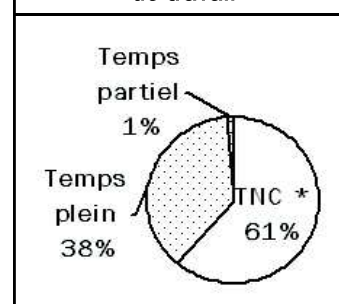
* NTEP : Non-Titulaire sur Emploi Permanent

* TNC : Temps Non Complet

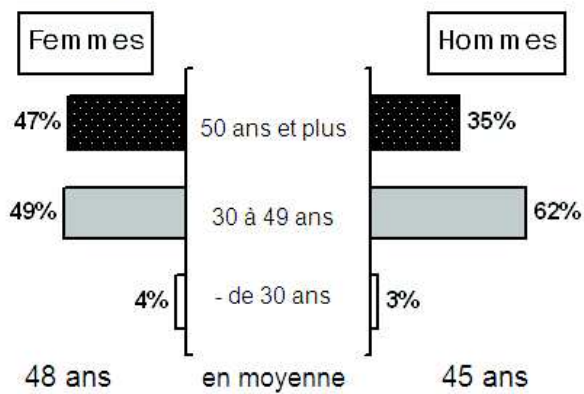
Répartition par sexe



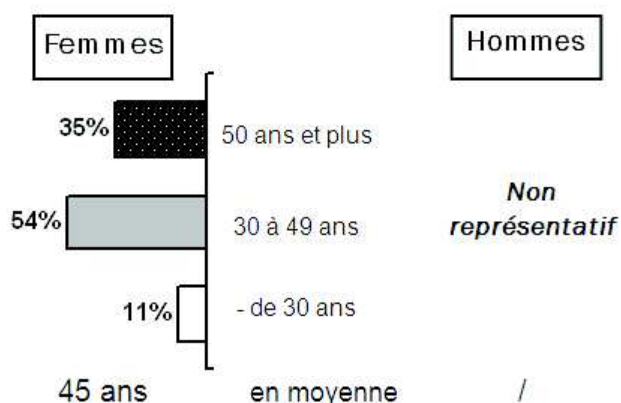
Modalités de temps de travail



PYRAMIDE DES AGES - TITULAIRES
Taux par rapport au total de chaque sexe



PYRAMIDE DES AGES - NON TITULAIRES
Taux par rapport au total de chaque sexe



COLLECTIVITES EMPLOYEURS (en % des postes sur emplois permanents recensés)

Age :	Communes > 3 499 hab.	Communes 1 000 - 3 499 hab.	Communes 500 - 999 hab.	Communes 200 - 499 hab.	Communes < 200 hab.	Syndicats interco.	Com com	Globalité
55 ans et +	11%	34%	15%	16%	10%	9%	5%	22%
50 ans et +	44%	46%	39%	43%	44%	43%	39%	43%

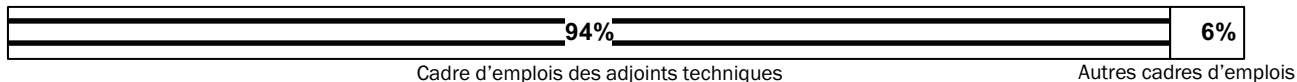
Une pyramide des âges à observer pour anticiper

Grâce à ces divers graphes, nous pouvons observer que les postes de titulaires occupés par des femmes de 50 ans et plus sont particulièrement nombreux et que la part des moins de 30 ans est infime chez les titulaires.

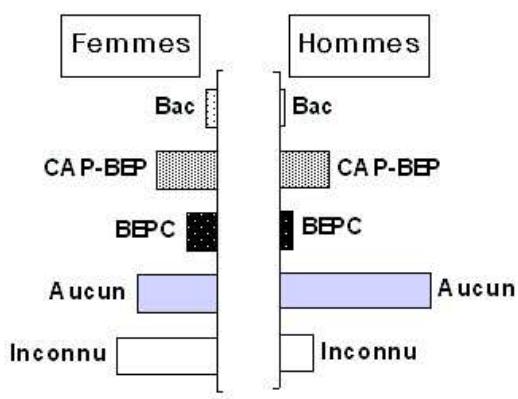
Cette répartition par âge doit être observée précisément dans la perspective d'une bonne gestion prévisionnelle des emplois, effectifs et compétences, notamment pour les communes de plus de 3500 habitants et celles de moins de 200 car la part de leurs agents d'entretien des locaux ayant 55 ans et plus approche les 30%.

En effet, les risques en matière de santé au travail augmentent fortement avec l'âge, ce qui laisse présager un accroissement des arrêts de travail et des besoins en remplacement dans les futures années pour ces structures.

CADRES D'EMPLOIS DES AGENTS D'ENTRETIEN DES LOCAUX (en % des postes sur emploi permanents recensés)



DIPLOMES - TITULAIRES



Les derniers constats que nous pouvons dresser concernent à la fois le cadre d'emplois et les diplômes des agents d'entretien des locaux.

6% de ces agents sont employés dans d'autres cadres d'emplois que celui des adjoints techniques (ATSEM...) ce qui laisse entendre que les missions spécifiques de ce métier se retrouvent dans d'autres métiers.

Concernant les diplômes, il apparaît que les agents ayant un niveau bac ou supérieur au bac représentent une part négligeable, ce qui semble cohérent avec le niveau hiérarchique du concours (catégorie C).

A propos des domaines de diplômes, pour les femmes, c'est le domaine « formation générale » qui est le plus représenté alors que pour les hommes, les domaines renseignés sont essentiellement « mécanique, électricité, électronique », « agriculture » et « génie civil, construction, bois », ce qui semble confirmer qu'ont été déclarés comme « agents d'entretien des locaux » des agents polyvalents des services techniques.

Vincent COMOR

Facteurs d'évolution du métier (source CNFPT)

- Mutualisation de la demande de nettoyage, du fait de l'intercommunalité
- Modification des modes de gestion : affermage
- Automatisation et informatisation des machines utilisées
- Evolution de l'environnement professionnel : décentralisation et transfert des personnels de l'Education nationale